

Conditions générales de vente, de livraison et de paiement

IGP Pulvertechnik AG, Ringstrasse 30, CH-9500 Wil

I. Généralités

Toutes les commandes sont acceptées et traitées par le fournisseur (IGP Pulvertechnik AG) conformément aux conditions ci-après. En passant commande ou en utilisant le Powder Center (boutique en ligne) du fournisseur, le client reconnaît accepter ces conditions de livraison et de paiement. Tout arrangement oral ultérieur requiert une confirmation écrite pour engager le fournisseur. Les commandes doivent, en principe, être passées par écrit. Dans la mesure du possible, elles comportent la désignation précise de l'article concerné. Les mentions « comme habituellement » ou apparentées ne sont pas contraignantes. Pour les commandes spéciales, le client accepte, pour des raisons techniques et de production, une marge de livraison de ± 10 %.

II. Disponibilité

Le fournisseur ne garantit pas que les produits proposés au sein du Powder Center sont disponibles au moment de la passation de commande. Toutes les indications relatives à la disponibilité et aux délais de livraison sont fournies sans garantie et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Les offres pour lesquelles aucun délai d'acceptation n'est indiqué sont sans engagement et ne constituent pas de devis ferme. Les propriétés des échantillons ainsi que les données indiquées au sein du Powder Center (descriptions de produit, illustrations, taille, poids et autres données) sont contractuelles uniquement si ce point a été convenu explicitement et par écrit. Les fautes d'orthographe, les descriptions de produit ou les erreurs évidentes au sein du Powder Center ne confèrent aucun droit au client. Le client reconnaît qu'il est techniquement impossible de garantir une disponibilité de 100 % concernant le Powder Center. Le fournisseur s'efforce de maintenir un niveau de disponibilité du Powder Center le plus constant possible. Des contraintes relatives à la maintenance, à la sécurité ou à la capacité ainsi que des événements échappant au contrôle du fournisseur (par exemple un cas de force majeure) peuvent notamment perturber ou interrompre temporairement les prestations du fournisseur. Le fournisseur s'efforce de limiter la fréquence et la durée de chacune de ces interruptions ou restrictions temporaires.

III. Inscription Powder Center

Afin que le client puisse acheter un produit via le Powder Center, il doit au préalable s'inscrire dans le Powder Center à l'aide de ses données personnelles et créer un compte utilisateur. Ce faisant, il s'engage à fournir des informations véridiques et à prévenir le fournisseur de toute modification de ces informations. L'inscription est réservée aux personnes morales légalement habilitées à conclure un contrat avec le fournisseur. Pour créer un compte utilisateur, le client doit indiquer le nom de l'entreprise, le prénom et le nom de famille du représentant autorisé, le numéro de téléphone, une adresse e-mail valide ainsi que l'adresse de facturation et de livraison. Il doit également définir un mot de passe. Ces informations sont enregistrées dans le compte utilisateur en vue de commandes futures. Le compte utilisateur doit uniquement être utilisé par les représentants autorisés du client qui ont été inscrits sur ce compte. Les représentants autorisés s'engagent à préserver la confidentialité des données d'accès et à prendre les mesures adaptées pour les protéger contre un accès non autorisé. Ils sont également tenus d'informer immédiatement le fournisseur en cas de risque menaçant la sécurité du compte utilisateur. Si les données d'accès sont utilisées à mauvais escient par des tiers, alors les représentants en sont tenus responsables comme s'il s'agissait de leurs propres actes.

IV. Commande et expédition

La présentation des produits dans le Powder Center représente pour le client une invitation sans engagement à passer commande auprès du fournisseur (invitation à soumettre une offre). En passant commande via le Powder Center et en acceptant les présentes conditions, le client soumet une offre juridiquement contraignante visant à la conclusion d'un contrat. En réponse, le fournisseur envoie une confirmation de commande par e-mail, laquelle confirme la réception de la commande (confirmation de commande). La commande du client est également récapitulée dans la confirmation de commande. Cette confirmation de commande ne conclut pas encore le contrat, mais documente seulement que la commande a bien été reçue par le fournisseur. Il appartient au fournisseur d'accepter ou de refuser les commandes selon son appréciation. Si le fournisseur refuse la commande, il peut l'annuler sans que cela n'engage sa responsabilité. Les paiements déjà effectués pour des commandes annulées sont remboursés au client. Une modification ou annulation des commandes par le client (droit de résiliation) est uniquement admissible après autorisation écrite expresse du fournisseur. Si le fournisseur accepte une commande, alors il confirme cette acceptation dans un délai de cinq jours calendaires après la réception de la commande (acceptation de commande), et ce, que la commande ait été passée via le Powder Center ou non. Un contrat de vente ferme n'est conclu qu'après réception par le client de l'acceptation de commande. Les commandes ne sont livrées ou envoyées qu'après réception complète du paiement (exception : livraison contre facture) et en fonction de la disponibilité des produits. S'il s'avère que les produits commandés ne sont plus disponibles après la conclusion du contrat, alors le fournisseur est autorisé à résilier tout ou partie du contrat. Dans ce cas, le client est dispensé de son obligation de paiement ou bien son paiement est remboursé. En cas de résiliation, le fournisseur n'est pas tenu d'effectuer une livraison de remplacement. Dès que le fournisseur a envoyé les produits, le client reçoit une confirmation d'expédition par e-mail (confirmation d'expédition).

V. Livraison

Toutes les commandes ont lieu départ usine de Wil, CH-9500, ou de l'un de nos dépôts extérieurs (INCONTERMS 2020, FCA CH-9500 Wil ou dépôt extérieur). Pour les livraisons en Suisse : EXW CH-9500 Wil. Un supplément est appliqué pour les livraisons express. Les marchandises sont transportées aux risques et périls du client. Une garantie de livraison (délai de livraison) ne peut être assurée que par

engagement exprès. Les dommages dus au transport (perte, casse, etc.) doivent être signalés par le client au transporteur concerné. Des retards de livraison sont possibles, notamment suite à des pénuries de production, à des cas de force majeure et à des dysfonctionnements au sein de l'entreprise du fournisseur ou de l'un de ses sous-traitants. Toutes préentions du client découlant de retards de livraison sont exclues, en particulier des demandes de dommages-intérêts.

VI. Prix

Les prix indiqués avec TVA incluse (en francs suisses) dans le Powder Center au moment de la commande des produits s'appliquent. Un éventuel retard de livraison n'entraîne jamais de réduction du prix du produit. Le client a la possibilité d'utiliser les moyens de paiement indiqués lors du processus de commande. Les factures sont payables net sous 30 jours à compter de leur date d'émission, sauf stipulation contraire. Toute retenue injustifiée fera l'objet d'une majoration. Le fournisseur se réserve le droit de demander un paiement anticipé. En cas de retard de paiement, le fournisseur est en droit de réclamer des pénalités de retard de 5 % p. a. à compter de la date d'échéance. À compter de la troisième relance, les frais de relance seront facturés forfaitairement à hauteur de 100 CHF par courrier de relance. Le fournisseur se réserve le droit de faire valoir, sur preuve, des dommages plus importants. La marchandise reste la propriété du fournisseur jusqu'à paiement de l'intégralité de la somme facturée. La conclusion des contrats est soumise à une clause de hausse et de baisse. Toute augmentation ou baisse du prix des produits liée à une hausse ou une baisse des coûts et des prix des matières premières au cours de la période du contrat peut être mise à la charge ou au profit du client. Les commandes sur appel sont livrées et facturées au plus tard après un délai de 12 mois.

VII. Garantie

Le fournisseur garantit l'adéquation de la composition des produits livrés et leur conformité aux usages expressément définis par écrit. Toute autre garantie est exclue, notamment

- en ce qui concerne le traitement ultérieur des produits et le résultat de travail obtenu
- en ce qui concerne la conservation d'une propriété constatée empiriquement par le client, mais non reconnue par le fournisseur ou considérée comme secondaire par le fournisseur et donc non expressément assurée
- en cas de mise en œuvre des produits sur un matériau support traité ou non traité, qui est seulement similaire ou apparenté au matériau support précisé dans la garantie
- en cas d'utilisation des produits pour un usage non identifié par le fournisseur ou non prévisible par ce dernier
- en cas de non-respect des consignes indiquées dans les fiches techniques ainsi qu'en ce qui concerne l'exactitude, l'intégralité et l'actualité des contenus du Powder Center

VIII. Réclamations pour défauts et responsabilité

Le client doit vérifier dès la réception des produits si les propriétés, les volumes et les teintes sont conformes à la commande. Les tolérances de teintes s'orientent sur la norme VdL-RL 10 (Allemagne). En cas de défauts identifiables immédiatement par vérification en bonne et due forme, une réclamation peut être émise avant toute utilisation du produit et dans les 8 jours suivant la réception, par écrit, en donnant une description exacte des défauts constatés et en indiquant le numéro de commande. Si le client omet de procéder ainsi, la livraison est réputée acceptée dans la mesure où les vices concernés ne sont pas impossibles à identifier lors de la livraison. Si de tels défauts sont ultérieurement constatés, l'indication doit en être faite dès la découverte, sans quoi la livraison sera également réputée acceptée. Les réclamations éventuelles pour défauts ne libèrent en aucun cas des conditions de livraison et de paiement. Toute responsabilité et demande d'indemnisation au titre de dommages directs et indirects sont exclues, dans les limites définies par la loi. Tout événement ou fait ne relevant pas de la responsabilité et du contrôle du fournisseur et imprévisible par lui est considéré comme un cas de force majeure, et le libère de toute garantie et obligation de livraison.

IX. Droits de propriété

Tous les droits relatifs au Powder Center ainsi que ses contenus, produits, logos, etc. sont la propriété du fournisseur ou bien de tiers ayant concédé une licence au fournisseur. Les droits de propriété intellectuelle associés tels que les droits d'auteur, de marques et les autres droits de propriété intellectuelle sont la propriété exclusive du fournisseur ou des concédants de licence au fournisseur. Ces contenus peuvent uniquement être utilisés par le client dans le cadre de l'utilisation du Powder Center et il est interdit de les télécharger, copier, reproduire, diffuser, transmettre, envoyer, présenter, vendre, licencier ou de les utiliser pour un quelconque autre usage sans autorisation écrite préalable du fournisseur. Les présentes conditions ainsi que l'offre de produits du fournisseur peuvent à tout moment être modifiées par le fournisseur, et ce, à son entière discrétion. Les modifications sont indiquées par voie écrite au client avant leur entrée en vigueur. Cela s'applique également à toute modification de cette exigence de forme écrite. La version la plus récente remplace toutes les versions qui lui sont antérieures.

X. Lieu d'exécution et compétence judiciaire

Le lieu d'exécution et la seule juridiction compétente pour les droits et obligations des deux parties sont le tribunal du siège du fournisseur à CH-9500 Wil, Kirchberg. Le droit applicable est le droit matériel suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Autres langues disponibles sur igp-powder.com

À Wil, août 2025